

N°DCA-2019-057

- Membres
théoriques : 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres
présents :
10
- Pouvoirs :
5
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION

Le 05 décembre 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 novembre 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.
MM. Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE.
M. Eric BLOND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, le Colonel Thierry SENEZ, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Michel LEJEUNE à Monsieur André GAUTIER,
Madame Blandine LEFEBVRE à Madame Sophie ALLAIS,
Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur Sébastien TASSERIE,
Monsieur Guillaume COUTEY à Madame Pierrette CANU,
Monsieur Bastien CORITON à Monsieur Jean-Pierre THEVENOT.

Étaient absents excusés :

Mmes Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau RAINOT.
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Philippe LEROY, Didier REGNIER – représenté, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Lieutenant André GUEROULT.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-1 et L1424-29,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° DCA-2019-042 et le débat qui s'est déroulé le 14 novembre 2019 suite à la présentation des orientations budgétaires pour 2020.

*
* *

Comme l'an dernier, le budget proposé au titre de l'exercice 2020 n'intègre pas les résultats de l'exercice précédent. Ces derniers seront constatés à l'issue du vote du compte administratif de l'exercice 2019, puis repris dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Cette proposition s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour un montant total de 768 898,00 € réparti comme suit :

- en fonctionnement : 756 898,00 €,

- en investissement : 12 000,00 €.

Dépenses (en € HT)	Budget Primitif 2019		Budget primitif 2020	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Investissement	10 710,00 €	- €	12 000,00 €	- €
Fonctionnement	797 953,00 €	10 710,00 €	744 898,00 €	12 000,00 €
TOTAL	808 663,00 €	10 710,00 €	756 898,00 €	12 000,00 €
Recettes (en € HT)	Budget Primitif 2019		Budget primitif 2020	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Investissement	- €	10 710,00 €	- €	12 000,00 €
Fonctionnement	808 663,00 €	- €	756 898,00 €	- €
TOTAL	808 663,00 €	10 710,00 €	756 898,00 €	12 000,00 €

Les données de ce projet de budget primitif sont proches de celles annoncées lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) le 14 novembre dernier.

Seules les évolutions (matérialisées par une ligne en couleur dans les tableaux) et les variations les plus importantes en comparaison avec le budget primitif 2019 seront mises en exergue dans les développements suivants.

I – Section de fonctionnement

A – Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020
011	Charge à caractère général	401 950,00 €	359 252,00 €
012	Charges de personnel	386 443,00 €	376 086,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €
Total dépenses / gestion des services		788 403,00 €	735 348,00 €
67	Charges exceptionnelles	250,00 €	250,00 €
022	Dépenses imprévues	9 300,00 €	9 300,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		797 953,00 €	744 898,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	10 710,00 €	12 000,00 €
Total général dépenses de fonctionnement		808 663,00 €	756 898,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont globalement en retrait de 6 %.

- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les crédits ouverts en 2019 tenaient compte de l'organisation au sein du Centre Départemental de Saint Valery en Caux de trois formations initiales au lieu de deux traditionnellement.

En 2020, le rythme habituel devrait être retrouvé générant une diminution de ce poste de dépenses.

- Les charges de personnel (chapitre 012) :

La prévision a été calculée au plus juste et à effectif constant, soit 12 agents représentant 11 équivalents temps plein.

- Les dépenses imprévues (chapitre 022) :

Ce poste de dépense exceptionnel n'était pas pris en compte dans les prospectives. Il est donc proposé, par prudence, une inscription supplémentaire de 9 300,00 € sur ce chapitre afin d'assurer la continuité de service, notamment en cas d'absence de personnel.

B – Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020
70	Produits des services	418 001,00 €	356 339,00 €
74	Contributions et participations	6 662,00 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	384 000,00 €	400 559,00 €
Total recettes / gestion des services		808 663,00 €	756 898,00 €
Total général recettes de fonctionnement		808 663,00 €	756 898,00 €

- Les produits des services (chapitre 70) :

La diminution du nombre de repas pris dans le cadre des formations génèrent naturellement une baisse des recettes facturées au budget principal.

Par ailleurs, au stade des orientations budgétaires, le Service escomptait pouvoir appliquer une augmentation des tarifs à hauteur de 1,1%. En effet, depuis plusieurs exercices, l'évolution de l'indice des prix à la consommation de septembre à septembre est retenue pour actualiser les différents tarifs employés par le Sdis76. La parution de l'indice définitif laisse apparaître une progression de +0.9%. Il est donc apparu nécessaire de diminuer les prévisions de recettes perçues au chapitre 70 et d'adapter la subvention d'équilibre en conséquence (chapitre 75).

- Les contributions et participations (chapitre 74) :

Suite à la pérennisation sur un du poste de titulaire de l'agent recruté dans le cadre d'un emploi d'avenir, le Sdis 76 ne bénéficie plus de l'aide financière pour ce type de contrat.

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Pour couvrir la baisse des recettes perçues et à la prise en compte des crédits pour dépenses imprévues, la subvention d'équilibre attendue du budget principal progresse dans les mêmes proportions.

II – Section d'investissement

Cette section ne comporte aucune modification depuis la présentation du ROB 2020.

A – Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020
21	Immobilisation corporelles	10 000,00 €	11 200,00 €
020	Dépenses imprévues	710,00 €	800,00 €
Total dépenses réelles d'investissement		10 710,00 €	12 000,00 €

Les dépenses d'investissement se composent, d'une part, d'une enveloppe de 11 200,00 € permettant le renouvellement des matériels et, d'autre part, par l'inscription de crédits en dépenses imprévues.

B – Les recettes d'investissement

La dotation aux amortissements finance intégralement le renouvellement de matériels pour un montant de 12 000,00 €.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020
040	Opérations d'ordre entre sections	10 710,00 €	12 000,00 €
Total des opérations d'ordre budgétaires		10 710,00 €	12 000,00 €

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20191205-DCA-2019-057-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2019

Affichage : 10/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :